

# Modifications à la norme Z259.10-18 de la CSA : Harnais de sécurité complets



En plus des récentes modifications apportées à la série de normes Z259 de la CSA relatives à l'équipement de protection contre les chutes (y compris les normes concernant les dispositifs autorétractables ainsi que les amortisseurs de choc et les longes individuels), la norme Z259.10 de la CSA a également été mise à jour et comprend des changements importants.

Cette quatrième édition de la norme Z259.10 de la CSA sur les harnais de sécurité complets remplace les éditions précédentes publiées en 2012, 2006 et 1990. La date d'entrée en vigueur de la norme Z259.10-18 de la CSA est le 1<sup>er</sup> avril 2020. À l'heure actuelle, la norme révisée concerne principalement les fabricants de harnais de sécurité complets.

## Qu'est-ce que cela signifie pour les travailleurs?

Pour la plupart des travailleurs, la mise à jour de cette norme ne change pas beaucoup de choses, car cette nouvelle version peut ne pas figurer dans leur réglementation locale pendant un certain temps. Cependant, pour ceux qui travaillent en hauteur dans le territoire de compétence fédérale ou dans la province de Québec, les mises à jour de la norme de la CSA comme celles-ci signifieront qu'ils devront s'adapter plus rapidement aux nouvelles exigences.

## Cette modification apportée à la norme comporte deux éléments principaux :

**1** La norme reconnaît désormais officiellement les spécifications de la norme F887-16 de l'ASTM relatives à l'équipement de protection individuelle contre les chutes pour les essais de rendement des harnais contre les arcs électriques. Cette reconnaissance s'est traduite par l'ajout d'une nouvelle classe de harnais de sécurité complets appelée « Classe R : Harnais résistant aux arcs électriques ». Voir le pictogramme de la CSA pour reconnaître les produits de la classe R. Ce pictogramme apparaîtra sur les étiquettes de harnais appartenant à la classe R.



**2** La norme comprend désormais une exigence relative à un moyen de contrôler la séparation de la bandoulière à l'arrière d'un harnais complet. L'objectif est que les travailleurs continuent de porter leurs harnais, quelle que soit la manière dont ils peuvent subir une chute. Les harnais seront désormais généralement munis d'une ceinture ou d'une sangle dorsale permanente pour assurer que les utilisateurs demeurent en sécurité dans leurs harnais en cas de chute.

## Harnais de sécurité complets de classe R

Les harnais de classe R sont résistants aux arcs électriques. Ils sont « conçus pour fournir une protection aux travailleurs qui pourraient être exposés aux risques thermiques que représente l'apparition momentanée d'un arc électrique ou d'une flamme ». La classe R peut être incluse avec toutes les autres configurations de classe (A, D, E, L, P) autorisées en vertu de la norme.

## Arc électrique

Une situation dangereuse liée à la libération d'énergie attribuable à une explosion électrique. Si un travailleur doit travailler sur du matériel ou un appareil sous tension lorsqu'il est exposé à un danger de chute, un harnais résistant aux arcs ou de classe R doit être utilisé. Il est également important de souligner l'importance des connecteurs résistants aux arcs électriques (les longes ou les lignes de vie autorétractables) lorsque l'on travaille dans ces situations. Remarque : la norme F887 de l'ASTM n'est mentionnée nulle part dans les plus récentes normes publiées par la CSA en ce qui concerne les longes et les lignes de vie autorétractables, respectivement. Quoi qu'il en soit, les versions résistantes aux arcs électriques de ce matériel sont offertes sur le marché pour ceux qui en ont besoin.

## Contrôle de la séparation de la bandoulière

Ce changement à la norme nécessite le port soit d'une ceinture ou d'une sangle dorsale (ou tout autre accessoire qui satisfait aux critères de la clause 4.5 de la norme) afin de contrôler la séparation de la bandoulière. Pendant les essais, la sangle dorsale ou la ceinture du harnais de sécurité complet doit être placée dans des positions précises sur le torse d'essai après être correctement ajustée. Ces positions sont présentées en détail dans la norme et se trouvent à proximité du centre de gravité du torse d'essai utilisé dans le cadre des essais de chute dynamique. Par exemple, il faut se demander si un travailleur tombait la tête ou les pieds en premier. En supposant que le harnais est bien enfilé, ajusté et raccordé à un ancrage approprié, quelle que soit l'orientation ou l'angle de départ au moment de la chute, l'utilisateur doit rester en sécurité dans son harnais, car la bandoulière ne doit pas se séparer excessivement et, par conséquent, ne pas permettre au corps de passer à travers celle-ci.

## Définitions mises à jour

La modification à la norme se traduit par l'ajout et le changement de quelques définitions relatives aux termes courants de protection contre les chutes. Une modification significative a été apportée à la définition de « système de positionnement ». On indique clairement qu'un système de positionnement n'est pas destiné à être utilisé comme système antichute. En termes simples, la définition précise qu'un système de positionnement est « un ensemble de composants qui agissent comme un système principal permettant de soutenir ou de suspendre un travailleur, les mains libres, à un point de travail ». Voici une question qui revient souvent de la part des utilisateurs : « Si je suis attaché à un système de positionnement, ai-je toujours besoin d'un raccordement distinct pour le système antichute? » La réponse est oui. Un système de positionnement ne protège pas nécessairement l'utilisateur en hauteur – un système antichute individuel est également requis dans ce cas.



## Remarque sur les essais :

Une plus grande souplesse des exigences d'essais offre désormais aux fabricants plus de possibilités d'innover dans le processus de conception. Plus particulièrement, des matériaux et des constructions d'une plus grande rigidité peuvent être utilisés étant donné que la procédure d'essai de chute dynamique pour les harnais des classes A, D, E, L et P a été modifiée. La distance de chute libre maximale a été établie à 1,0 m. Maintenant, l'exigence est de « 1,0 m ou une hauteur qui produira une force d'arrêt maximale de 16 kN au minimum, quelle que soit la hauteur la moins élevée ».

En ce qui concerne la nouvelle classe R, les exigences d'essais sont nouvelles dans cette norme. Cependant, la mise à l'essai est conforme aux essais de rendement concernant les arcs électriques et à l'essai de rendement dynamique subséquent qui avait déjà été prévu dans le cadre de la norme F887 de l'ASTM. En d'autres termes, cette classe de harnais fait l'objet d'essais particuliers avec une exposition aux arcs électriques et est ensuite soumise à des essais de chute dynamique.

Pour plus de renseignements sur la modification à cette norme et sur la façon dont les produits 3M peuvent vous aider à assurer la sécurité de vos employés en hauteur, [veuillez communiquer](#) avec nos spécialistes de la sécurité.

3M, 3M Science. Au service de la Vie. et DBI-SALA sont des marques de commerce de 3M, utilisées sous licence au Canada.  
© 2020, 3M. Tous droits réservés. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. 2006-17694 F

